



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 22 décembre 2021 VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le mercredi 22 décembre 2021, à 8 h 15, en audioconférence.

Sont présents : Monsieur le maire Bernard Gaudreau, président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Serge Beaulieu
Luc Bertrand
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Sont également présents : M. David Bellavance, directeur des travaux publics
Mme Julie Duchesne, adjointe à la direction générale
Mme Lisa Kennedy, directrice générale et greffière
Mme Mylène Robitaille, directrice des loisirs et des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Bernard Gaudreau, maire et président de la séance, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 27. Celle-ci se déroule en audioconférence conformément aux dernières règles sanitaires émises par le gouvernement du Québec pour freiner la propagation de la COVID-19, et aux différents décrets et arrêtés ministériels adoptés.

21-12-217

Sur proposition de monsieur Luc Bertrand, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Embauche de personnel supplémentaire pour la surveillance de la patinoire

21-12-218

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et des communications souhaite procéder à l'embauche de surveillants de la patinoire, le tout conditionnel aux directives de la santé publique en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et des communications a reçu de nouvelles candidatures dans le cadre du processus d'embauche des surveillants, et qu'il souhaite compléter sa banque de personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme mesdames Julia Rochette et Mathilde Laplante et monsieur Olivier Deschênes au poste de surveillant(e) de la patinoire pour l'hiver 2021-2022;

QUE leur salaire soit établi selon les conditions d'emploi prévues à la politique salariale des employés municipaux;

QUE le conseil souhaite la bienvenue à tout le personnel de l'équipe des surveillants au sein de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2.2 Autorisation de signature d'une entente avec monsieur Alain Prévost

21-12-219

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les résolutions numéros 20-07-153, 20-09-201 et 21-08-145 relatives à la signature d'une entente de *Transaction Quittance* avec monsieur Alain Prévost à l'égard de l'utilisation d'une parcelle de terrain sur le lot 3 832 400;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été convenue depuis l'adoption de la résolution 21-08-145 entre la Ville de Neuville et monsieur Prévost;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,

QUE ce conseil entérine la signature de la première entente de *Transaction Quittance* autorisée par la résolution numéro 20-07-153, et actualisée en date du 3^e jour de décembre 2021 entre la Ville de Neuville, représentée par madame Lisa Kennedy, directrice générale et greffière et monsieur Alain Prévost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

21-12-220

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a confié à Tetra Tech QI Inc., le mandat de réaliser le plan d'intervention d'aqueduc, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention est admissible au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI Inc. a réalisé ledit plan d'intervention en novembre 2021 à la satisfaction de la Ville et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SIMON SHEEHY ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville accepte le plan d'intervention de novembre 2021 préparé par Tetra Tech QI Inc., et demande au MAMH d'approuver le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point.

6. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Aucun point.

7. SERVICE DES FINANCES

7.1 Règlement 117.2 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2022



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 22 décembre 2021

VILLE DE NEUVILLE

7.1.1 Avis de motion

Monsieur Simon Sheehy, conseillère au siège numéro 1, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2022.

7.1.2 Présentation du projet de règlement

Le projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2022 fait l'objet d'une présentation par le président, et sera disponible sur le site Internet de la Ville à la section « Projets de règlements ».

7.2 Autorisation de paiement à SaHo Construction Inc. – Projet de réaménagement du parc de la Famille

21-12-221

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une aide financière de 962 576 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)* pour la réfection du parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme SaHo Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction du parc de la Famille par la résolution numéro 21-09-166;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecture Patriarche a transmis la recommandation de paiement numéro 2 pour l'entreprise SaHo Construction Inc. au montant de 68 040,82 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation est conforme à l'avancement des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture #0000001122 au montant de 68 040,82 \$ (taxes incluses) à l'entreprise SaHo Construction Inc.;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Parc de la Famille - 2021* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

21-12-222

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, le président lève la séance à 8 h 37.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière